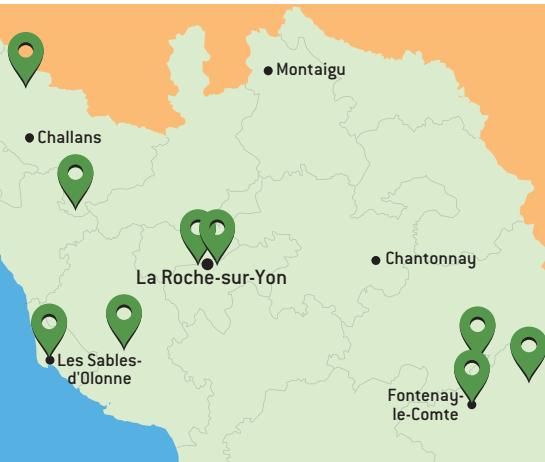




Groupe 30 000 Maraîchage diversifié en Vendée



SAU moyenne = 2,4 ha [0,5 ha à 3,1 ha]
SAU/UTH exploitant = 2,4 ha [0,5 ha à 3,1 ha]

Légumes



9 fermes
en maraîchage bio diversifié
en plein champs et sous abris

- Des fermes expérimentées et des structures nouvellement installées
- Commercialisation principalement en vente directe (vente à la ferme, marché...)

Les leviers mis en œuvre

Evitement

Décalage des dates de semis/
plantation

Contrôle génétique

- Choix de variétés tolérantes/résistantes
- Diversité variétale

Lutte chimique

- Pas de produits chimiques de synthèse
- Utilisation de biocontrôle
- Efficacité et réduction des doses

Efficacité

- Se fixer des règles de décision
- Optimiser les traitements

Substitution

- Substituer le "chimique" par des alternatives

Lutte physique

- Désherbage mécanique
- Paillage
- Protection physique des cultures (filets anti-insectes)

Contrôle biologique

- Protection biologique intégrée
- Biocontrôle ciblé
- Engrais verts et biodiversité favorisant la présence d'auxiliaires

Reconception

- Passer de "lutter contre" à "protéger de"
- Recombiner divers leviers agronomiques à l'échelle du système de culture

Actions sur stocks de bioagresseurs

- Rotation des cultures
- Engrais verts
- Travail du sol
- Faux semis, occultation

Atténuation

- Réduction des densités de semis/plantation
- Ajustement de la fertilisation aux besoins

Témoignage

"Le groupe d'échange maraîchage bio du GAB Vendée m'accompagne depuis sa création ! Il contribue largement à ma formation continue grâce aux multiples échanges, visites, discussions, idées, astuces, échecs partagés qu'il permet tous les ans ! Son format court en fin d'après-midi me permet quasiment à chaque fois de m'y rendre sans empêcher le travail sur la ferme. Il a aussi l'avantage de créer des liens entre les maraîchers et maraîchères et de mieux connaître les fermes du territoire !"

Yannick Halloin, maraîcher à Bois de Céné, membre du groupe

Le projet collectif

- 1 - le développement des aménagements pour la biodiversité (bandes floristiques, haies entomofaunes, agroforesterie intra-parcellaire, vergers).
- 2 - la diversification spatiale des cultures au sein des parcelles et l'adaptation des rotations.
- 3 - la mise en place de techniques préventives pour limiter l'enherbement et une meilleure maîtrise des techniques alternatives de désherbage.
- 4 - la mise en place de techniques pour limiter les pressions de l'environnement sur les cultures (ravageurs et maladies).